

ZÉR DÉCHET

EN CŒUR DU VAR



Le broyage,

LA SOLUTION POUR LES DÉCHETS VERTS

VOUS NE SAVEZ PAS QUOI FAIRE DE VOS DÉCHETS VERTS ? VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A LA SOLUTION !

Alternative au brûlage, réduction des trajets en déchèterie, réserve de broyat : le broyage des déchets verts représente une solution avantageuse, peu coûteuse et facile à mettre en place... Deux solutions sont proposées par Cœur du Var.

Le prêt de broyeurs électriques

Depuis mars 2019, les habitants du territoire ont la possibilité d'emprunter gratuitement l'un des 20 broyeurs électriques proposés par la Communauté de communes. Facilement transportables et simple à utiliser, vous pourrez conserver le broyeur pour une durée d'une semaine renouvelable (dans la limite des stocks disponibles). Le jour du retrait, un agent technique vous présentera le fonctionnement de la machine et vous fera signer une charte d'engagement.

A noter : la machine ne pourra broyer que des branches de 4 cm de diamètre maximum.

La location de broyeurs thermiques

Une expérimentation de broyage des déchets verts à domicile, destinée aux habitants du territoire, vient d'être mise en place, **du 20 mars au 21 juin et du 22 septembre au 21 décembre 2021**. Pour bénéficier de ce service, **prendre rendez-vous minimum une semaine à l'avance** auprès du Pôle valorisation des déchets au 04 94 39 44 90. La prestation, d'une heure ou de deux heures (au choix) sera délivrée par un agent de la Communauté de communes, habilité à manipuler le broyeur. Coût de la prestation : **18€/heure** (paiement par chèque).



Les agents du Pôle valorisation des déchets peuvent vous délivrer une formation sur l'utilisation du broyat pour vos espaces verts. Et pour tous renseignements (réservations, prise de rendez-vous, etc.), contactez le 04 94 39 44 90. Vous pouvez également consulter le site Internet du tri à cœur : letriacoeur.fr



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°22 | JUL. 2021 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : YANNICK SIMON | RÉDACTRICE EN CHEF : KATLYNE TRANI MAQUETTE : PÔLE COMMUNICATION | IMPRESSION : RICCOBONO | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

22

Zoom sur

LE BUDGET VALORISATION DES DÉCHETS



LE BUDGET VALORISATION DES DÉCHETS DE CŒUR DU VAR, UN BUDGET AUTONOME ET ÉQUILIBRÉ...

Le fonctionnement : coûts et recettes des déchets en Cœur du Var

LES COÛTS
9 466 000 €

Coûts totaux du service déchets, répartis en 7 postes principaux

1. Collecte des ordures ménagères et des produits recyclables
2 758 000 €



2. Traitement des ordures ménagères résiduelles (transfert/traitement/TGAP)
2 161 000 €



3. Déchèteries

1 580 000 €



4. Frais généraux (dont intérêts d'emprunts et amortissements)

1 107 000 €



5. Tri des produits recyclables

920 000 €



6. Prévention et sensibilisation

720 000 €



7. Collecte des encombrants sur rdv et des dépôts sauvages

220 000 €



ZOOM SUR

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Chaque année, de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation sont menées par les agents du Pôle valorisation des déchets :

- Compostage individuel et partagé
- Défi école
- Crèches, restaurants, commerces et foyers engagés

- Marché 0 déchet
- Broyage des déchets verts
- Opération « Adopte une poule »
- Réparation et Réemploi
- Ecologie industrielle et territoriale
- Actions incitatives innovantes

LES RECETTES
9 466 000 €

Recettes totales du service déchets, répartis en 6 postes principaux

1. TEOM*

7 748 000 €



2. Vente de matériaux et soutien des éco-organismes

810 000 €



3. Résultats 2020

671 000 €



4. Redevance des professionnels

110 000 €



5. Subventions

82 000 €



6. Emplois aidés

45 000 €



LES INVESTISSEMENTS 2021

Montant total :

1 850 000 €

Investissements courants

725 000 €

- Remplacements de camions
- Acquisition de conteneurs
- Acquisition de colonnes
- Petits matériels

Les projets 2021

1 125 000 €

- Réalisation d'une ressourcerie à Pignans
- Déploiement d'une collecte expérimentale de cartons
- Travaux d'aménagement des déchèteries intercommunales et de l'Ecosite
- Création de 4 points tri enterrés
- Acquisition d'un logiciel intégré



Pour plus de renseignements, contactez le Pôle valorisation des déchets au 04 94 39 44 90 ou par mail à info-dechets@coeurduvar.com.

* Découvrez comment est calculée la TEOM en page 4



(c) Cœur du Var

Tout savoir SUR LA TEOM*

POURQUOI LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) A-T-ELLE AUGMENTÉ ?

Les finances du budget déchets sont saines. Cependant, de nouvelles charges s'imposent à la Communauté de communes, notamment **l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**, décidée par l'Etat. Pour chaque tonne enfouie, la TGAP est passée de 27,5 € en 2020 à 38,5 € en 2021 et continuera d'augmenter pour atteindre les 71,5 € en 2025.

De plus, Cœur du Var a décidé d'investir, aux côtés du SIVED-NG, pour que le territoire soit autonome à l'horizon 2026, dans le traitement de ses ordures ménagères résiduelles et pour être en capacité de maîtriser ses coûts. **Le projet TECHNOVAR** est donc en route ! Cette unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME) est une installation de type industriel, dont le process permettra de trier les déchets selon leur nature, avec « une valorisation matière » et une production d'énergie. En fin de processus, les déchets non valorisables seront enfouis sur l'installation de Ginasservis.

Enfin, afin de respecter la réglementation, Cœur du Var s'engage dans un **programme de déploiement du tri à la source des biodéchets**. Objectif ? Offrir à tous les habitants une solution de proximité d'ici fin 2023.

Le taux de TEOM* passera ainsi à 14,23%,
soit une hausse de 3,94%

L'augmentation de la TEOM est-elle inévitable ?

Oui, afin d'équilibrer le budget déchets pour l'année 2021. Néanmoins, depuis de nombreuses années, Cœur du Var a mis fin à une gestion à court-terme, en s'engageant activement dans une **dynamique du 0 déchet**, centrée autour de **l'économie circulaire**. Ainsi, la Communauté de communes a été lauréate de 2 appels à projet : « **Zéro déchet-Zéro gaspillage** » en 2015 et « **Economie circulaire** » en 2019. En 2020, Cœur du Var a obtenu le **label économie circulaire**, décerné à seulement 16 lauréats à l'échelle nationale. Toutes les actions engagées ont ainsi permis de contenir cette hausse de la TEOM.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Nous pouvons encore aller plus loin et inverser la tendance : **le meilleur déchet et surtout le moins coûteux est celui que l'on ne produit pas**. Actuellement dans nos poubelles, 40% de nos déchets sont des déchets fermentescibles, composés exclusivement de matière organique biodégradable. Le pari de Cœur du Var est de supprimer les biodéchets de nos poubelles, ce type de déchets pouvant être composté directement par les usagers.

**Ensemble, réduisons nos déchets
et valorisons nos biodéchets
pour inverser la tendance !**

* La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. Le montant de la taxe est égal à la base retenue, multipliée par le taux fixé par la collectivité.